

PROJET CarlHYng

Création d'un site de production
d'hydrogène renouvelable et
bas-carbone à Carling

Verbatim **Concertation projet CarlHYng** **du 23 Octobre au 18 Décembre 2023**

Atelier **Centre Culturel Pierre Messer – Saint-Avoid** **Mercredi 22 novembre 2023 de 18h30 à 20h40**

Participant.es :

65 personnes

Échanges avec la salle :

n/c questions orales posées
0 questions écrites recueillies

Intervenant.es :

Garants

M. Luc MARTIN
Mme Valérie TROMMETTER

Maîtres d'ouvrage

M. Victor LEVY FREBAULT, Directeur du développement, Verso Energy
Mme Camille PETIT, Cheffe de projet, Verso Energy

Intervenant

Mme Florelle DIEBOLD, Directrice de l'agence KALIES

Animateur-modérateur

M. Simon BLEAU, agence Parimage

La séance est ouverte à 18h30.

M. Simon BLEAU, animateur-modérateur 00:01:32

Bienvenue à tous à cette réunion de concertation sur le projet CarlHYng, de production d'hydrogène renouvelable et bas carbone. Vous êtes nombreux ce soir, nous tenons tout juste. Merci à tous pour votre participation. Je suis Simon Bleau, animateur-modérateur de cette rencontre, pour le compte de Verso Energy et sous le contrôle des garants de la Commission Nationale du Débat Public. C'est la troisième rencontre de cette concertation. Nous avons eu une réunion publique d'ouverture qui s'était tenue le 25 octobre, il y a un peu plus d'une semaine, ici et même mais dans le cinéma, nous abordions le sujet de l'hydrogène en général et de ses usages. Puis aujourd'hui, nous nous retrouvons dans un format un peu original d'atelier qui diffère des réunions publiques que nous avons pu suivre jusqu'à présent, pour parler de l'intégration du projet dans son territoire. Cela va nous permettre d'approfondir notamment les sujets des effets sur l'environnement, de l'emploi et de la formation.

Le déroulé de notre rencontre va commencer par un bref rappel du projet. Vous êtes déjà nombreux à bien le connaître, mais nous repassons quand même par là rapidement. Une brève présentation du projet et de la concertation préalable, bien entendu. Également un petit temps sur le cadre réglementaire, sur les installations classées pour la protection de l'environnement, nous passerons rapidement. Puis nous arriverons au cœur de l'atelier, de notre réunion de ce soir, qui est le temps d'atelier proprement dit. Je vous expliquerai dans quelques minutes comment cela va fonctionner. Sans plus attendre, je vais passer la parole à nos garants, Monsieur Martin, Madame Trommetter. Je ne sais pas qui souhaite commencer ?

M. Luc MARTIN, garant 00:03:48

Mesdames, Messieurs, bonsoir. La plupart d'entre vous sont déjà venus aux précédentes réunions, donc je ne vais pas vous infliger une nouvelle présentation de la CNDP, la Commission Nationale du Débat Public, qui est l'autorité indépendante chargée de garantir les débats, afin de laisser le maximum de temps pour la suite de l'atelier. Je suis à votre disposition s'il y a des questions particulières sur le déroulement de cette concertation, ainsi que ma collègue Madame Trommetter, qui vous salue également. Bonne soirée, on reste à votre disposition.

M. Simon BLEAU, animateur-modérateur 00:04:20

Merci Monsieur le garant. Je vais passer la parole désormais à Verso Energy, pour nous présenter le projet, avec Monsieur Victor Levy-Frebault, directeur du développement, et Madame Camille Petit, responsable du projet.

M. Victor LEVY-FREBAULT, directeur du développement, Verso Energy 00:04:39

Bonsoir à tous, encore très heureux de vous recevoir ce soir. Comme vous le savez, pour certains ou pour les nouveaux, nous organisons une concertation que nous avons lancée en juillet 2023. Dans ce cadre, nous organisons plusieurs réunions publiques avec différents thèmes. C'est une co-saisine que nous avons faite avec RTE et GRT Gaz. Pour l'ensemble des éléments qui seront relevés ce soir ou aux différentes réunions, nous essayerons d'y répondre. Nous essayerons également de les inclure dans le cadre de notre dossier de demande d'autorisation d'exploiter. Nous allons demander un dossier de demande d'autorisation d'exploiter au titre des ICPE.

L'objet de la concertation nationale du débat public est d'inclure les différentes remarques dans le cadre de ce dossier en amont. C'est aussi l'objet d'une réunion ce soir que vous aurez avec différents thèmes. Il y a aussi d'autres possibilités de manifester votre intérêt ou vos remarques sur le projet. Vous avez la possibilité de consulter dans les différentes communes autour du projet le dossier de concertation. Il y a aussi un site internet qui est mis à disposition, ainsi qu'un coupon T que vous avez dû recevoir dans vos boîtes aux lettres, qui vous permet de répondre aux questions. Puis évidemment, vous avez l'occasion de poser vos remarques dans le cadre de ces fameuses réunions publiques.

Mme Camille PETIT, cheffe de projet, Verso Energy 00:05:57

Nous en venons aujourd'hui à la troisième réunion publique de cette concertation. Nous allons voir avec vous comment le projet s'intègre dans son territoire, notamment via différents ateliers. Les cinq ateliers aujourd'hui sont l'insertion paysagère du projet, la maîtrise des risques industriels, la gestion des impacts sur l'environnement, l'emploi et la formation ainsi que l'approvisionnement électrique des électrolyseurs. Nous avons eu par le passé deux autres réunions thématiques qui portaient notamment sur la présentation générale du projet et de la concertation, ainsi que sur l'hydrogène : comment l'hydrogène finalement est un vecteur de transition énergétique et écologique pour le territoire ? La phase de concertation se terminera avec une dernière réunion publique qui aura lieu le 7 décembre à la salle des fêtes de Carling, qui portera notamment sur les enseignements tirés de toute cette phase de concertation.

Nous allons faire un petit rappel du projet CarlHYng mais je pense que globalement, au vu des visages, tout le monde le connaît déjà bien. Le projet CarlHYng se situe, comme son nom l'indique, sur la commune de Carling, qui va être raccordée au réseau MosaHYc, réseau de transport d'hydrogène porté par GRT Gaz côté français, Creos côté allemand et ENCEVO, groupe énergétique luxembourgeois. Le projet CarlHYng se veut être un projet phasé dans le temps, avec trois unités de 100 mégawatts déployées successivement en 2027, 2028 pour la première, 2029 pour la seconde et 2030 pour la troisième.

Dans un contexte franco-allemand, nous avons souhaité que ce projet revête de lui-même une couleur franco-allemande. Nous portons ce projet avec le groupe Siemens Energy, groupe industriel allemand en charge de la fabrication et de la fourniture des électrolyseurs. Vous en avez une photo à l'écran. Ce sont des électrolyseurs de technologie PEM, membrane échangeuse de protons. Ainsi que le groupe Tello, qui est local régional, qui sera en charge avec Siemens Energy du travail de maintenance et d'opération du site.

Le projet se situe sur ce que vous voyez entouré en rouge. Aujourd'hui, c'est un site à peu près de 9 hectares qui est déjà artificialisé. C'est le site d'une installation de stockage de déchets inertes (ISDI) qui est déjà artificialisé et qui présente l'avantage d'avoir sur son terrain plusieurs infrastructures facilitant le développement du projet. Tout d'abord, vous avez le réseau MosaHYc que vous voyez en jaune, qui est sur le terrain, qui va grandement faciliter les raccordements gaz entre l'installation et le pipeline. Il y a également le réseau d'eau qui passe juste à côté, ce qui facilite les raccordements. Enfin, le poste électrique de Saint-Avoid - à partir duquel sera alimenté le projet en électricité - se situe un peu plus au sud, à moins de 3 kilomètres.

Vous avez à l'écran une esquisse du projet qui a été réalisée en collaboration avec un cabinet d'architectes de Saint-Avoid. Notre architecte en question, Alexia Gauthier, est présente à la table sur l'insertion paysagère. Elle sera disponible pour répondre à toutes vos questions.

M. Victor LEVY-FREBAULT, directeur du développement, Verso Energy
00:09:27

Quelques mots sur le planning. Actuellement, nous sommes dans la phase de concertation et nous préparons nos dossiers de demande d'autorisation d'exploiter, que nous déposerons début d'année prochaine. Puis lorsque nous obtiendrons les autorisations, nous lancerons la phase de construction courant 2025. Ensuite, nous serons partis pour environ deux ans et demi de construction. En parallèle, les constructions de la ligne électrique et de la ligne de raccordement au réseau MosaHYc se feront.

La première unité serait mise en service mi 2027, début 2028. La seconde unité serait mise en service courant 2029, et la dernière courant 2030.

M. Simon BLEAU, animateur-modérateur 00:10:13

Maintenant, Madame Diebold pour nous parler un peu du cadre réglementaire des installations classées pour la protection de l'environnement.

Mme Florelle DIEBOLD, directrice de l'agence KALIES 00:10:19

Bonsoir à tous. Je représente le cabinet KALIES, qui va faire le montage du dossier d'autorisation, qui sera ensuite déposé.

Quelques petits rappels très simples. Ensuite, nous pourrions en discuter aux différentes tables thématiques. Toute exploitation, ouvrage, installation, même installation agricole, peut-être une installation, une ICPE, à partir du moment où il y a des pollutions, des nuisances, un doute sur la sécurité, la santé, la salubrité publique, etc. Globalement, nous distinguons deux grands chapitres dans un dossier d'autorisation environnementale ou d'exploiter. Nous avons la partie risques accidentels, ce qui survient immédiatement, puis nous avons la partie exposition risques chroniques, c'est-à-dire l'exposition prolongée à des rejets eau, air, déchet, bruit, etc. Le but est d'analyser tout cela.

Petit rappel de ce qu'est réellement la définition d'une installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE) : usine, atelier, dépôt, chantier, installation, ouvrage. Nous pouvons retrouver de multiples choses, il y en a partout autour de vous et vous y êtes habitués. Tout ceci peut avoir une interaction, des inconvénients sur tous ces intérêts que vous voyez à l'écran : que ce soit la santé, la sécurité, l'agriculture, la nourriture, la protection de la nature, de l'environnement, des paysages, le patrimoine, l'utilisation rationnelle de l'énergie, de partage de l'énergie avec tout le monde, la conservation des sites et monuments historiques notamment, toute cette partie paysage, puis enfin la commodité du voisinage, à savoir d'être en bon voisinage, s'insérer avec les riverains, s'insérer dans le territoire.

Un petit panorama, encore une fois, pour vous illustrer ce qu'est une ICPE. Vous en voyez un peu partout. Qui est soumis à une demande d'autorisation, notamment ? Vous pouvez avoir les carrières, extraire des matériaux, tout ce qui est activités industrielles, ce qui est notre cas aujourd'hui. Vous avez aussi tout ce qui est entrepôts logistique que nous pouvons voir notamment sur le bord des grandes autoroutes. Les installations de stockage de déchets sont également des ICPE, tout ce qui est production d'énergies renouvelables, solaire, éolien. L'élevage est également concerné. Nous voyons même une petite incrustation : c'est une station de distribution d'essence. Les stations-service de carburant sont des ICPE.

Comment savoir si une installation est classée ou pas ? Petit rappel également. Vous le voyez aussi dans le dossier de concertation : il y a quatre grandes catégories. En fonction des substances utilisées, générées ou produites, et en fonction des installations qui produisent ces substances, qui produisent des objets ou des biens quotidiens, quatre grands types de rubriques sont distingués. Vous avez quatre chiffres à chaque fois : les 1 000 et quelques, qui sont les substances avec leur pendant lorsque nous allons chercher le côté un peu classement Seveso, le côté 4 000, davantage pour se raccorder au côté européen. Les activités dans les 2 000 et les activités qui produisent un peu plus, qui sont dites IED et qui relèvent de la réglementation européenne, qui sont les 3 000.

Les classements sont par ordre croissant. Nous avons ce qui est non classé, typiquement ce que vous avez chez vous : votre petite chaudière à votre domicile est une ICPE, mais elle est non classée, car sous les seuils. Vous avez ensuite le statut de déclaration, un peu plus puissant, un peu plus productif, le statut de l'enregistrement de nouveau, qui est encore un peu plus grand. Que retrouvons-nous souvent en enregistrement ? Ce sont les entrepôts logistiques, les choses qui commencent à avoir de l'ampleur. Puis enfin, les autorisations où nous avons un peu plus de produits, un peu plus de production. Nous avons besoin d'être encadrés de manière plus générale. Ce sont les sites à autorisations qui nécessitent le dépôt d'un dossier d'autorisation. Nous en venons au régime de classement avec l'exemple typique pour le projet aujourd'hui qui anime ces sessions. Nous sommes concernés par une rubrique dite 3 000. Nous allons produire une certaine capacité sur trois phases, notamment avec la dernière phase qui est la plus productive pour l'hydrogène. Nous disons que nous sommes IED. Nous allons regarder des choses particulières dans les dossiers, les meilleures techniques disponibles, etc. Puis nous avons une rubrique dite 4 000, puisque l'hydrogène est une rubrique 4 000. En revanche, chose très importante, comme nous l'avons vu tout à l'heure, autant nous sommes à autorisation dans la partie production, autant dans la partie hydrogène nous ne sommes qu'à simple déclaration. Nous sommes tout en bas dans le niveau de classement. Qu'est-ce que cela

signifie, d'être tout en bas dans ce niveau de classement ? C'est que nous ne sommes pas Seveso, tout simplement.

En termes de procédures règlementaires, nous l'avons vu tout à l'heure, nous sommes sur de l'autorisation environnementale. Pourquoi ? Parce que nous allons déposer des pièces dites maitresses sur ce que nous appelons le guichet unique numérique, avec une grande partie en lien avec l'impact environnemental sur le petit cercle que je vous ai montré tout à l'heure, santé, salubrité, environnement, biodiversité, etc. Puis une partie danger, la partie risques. Ceci avec la procédure où nous passons par une phase amont, c'est le cas aujourd'hui typiquement : nous sommes en amont des dossiers, en amont des rédactions. Ensuite, nous réalisons les dossiers, qui sont déposés. La phase d'examen démarre, la phase d'instruction avec l'administration. Et de nouveau, nous nous revoyons au niveau de la phase d'enquête publique suite à l'instruction, pour recueillir les remarques du public, et enfin les phases de décision, de production des arrêtés préfectoraux et des autorisations de réellement aller effectuer le projet, construire, mettre en service, exploiter.

Toutes ces étapes-là du guichet unique numérique, là où nous allons déposer le dossier final dans quelques mois, se regroupent en différentes étapes. Il y en a aujourd'hui neuf principales. Cela demande un certain travail. Il vous faut retenir que les deux grandes étapes principales, ce sont l'étape six où il y a l'étude d'impact et l'étape sept qui contient les autres pièces, notamment études de danger, etc. Une fois que les dossiers sont déposés, une fois que l'instruction est faite et que l'enquête publique est réalisée, que les arrêtés préfectoraux sont obtenus, une fois que l'usine est construite, cela ne s'arrête pas là. Exploiter une usine, exploiter un ouvrage, une installation, etc., nécessite encore des phases d'échanges avec l'administration dès qu'il se passe quelque chose. Nous changeons d'exploitant, de nouveau nous devons faire quelque chose. Nous modifions notre activité, de nouveau nous devons faire quelque chose. Le gouvernement modifie la nomenclature, de nouveau il faut faire quelque chose. Enfin, nous nous interrompons pour des raisons x ou y, de nouveau il faut faire quelque chose. Nous communiquons avec l'administration tout au long de la durée de vie de l'installation.

Enfin, à la fermeture, parfois cela arrive, nous nous arrêtons de manière figée ou de manière impromptue. À ce moment-là, de nouveau des mesures s'appliquent. L'exploitant est encore redevable de respecter la réglementation à ce moment-là, il doit notifier son arrêt, mettre en sécurité son installation et remettre en état son site avant de le rendre.

M. Simon BLEAU, animateur-modérateur 00:18:02

Merci pour ces présentations. Nous allons maintenant passer au cœur de notre réunion, qui est la séquence d'ateliers. Nous avons vu, lors des précédentes réunions, que vous aviez beaucoup de questions sur un certain nombre de sujets. L'idée est que chacune des cinq tables qu'il y a aujourd'hui soit consacrée à un sujet.

Je vais commencer par celle qui est tout là-bas : nous sommes sur les effets environnementaux. Vous avez notamment des représentants de Verso et de KALIES pour vous parler de ces sujets d'effets environnementaux en général. La table juste devant moi est dédiée

à l'approvisionnement électrique. Il y a eu des questions sur ce sujet, notamment la semaine dernière. D'où vient l'électricité utilisée pour les électrolyseurs ? Vous avez également des représentants de Verso et de RTE, qui est co-maître d'ouvrage du projet pour le raccordement électrique. La table du milieu est dédiée à la maîtrise des risques industriels. Verso, GRT Gaz et EGI, le bureau d'études en charge de l'étude de danger, sont présents. À cette table, il sera question d'insertion paysagère avec l'architecte du projet. La dernière table sera sans doute vivement attendue par certains d'entre vous : c'est l'emploi et la formation, notamment avec des représentants de Verso, du Pôle emploi, de l'AFPA et du Pôle de plasturgie de l'Est.

L'idée est que toutes les 25 minutes, je vous inviterai à changer de table, à changer de sujet pour vous intéresser à un autre thème. Cela vous permettra d'avoir des présentations plus courtes et un maximum d'opportunités de poser des questions aux différentes personnes qui sont autour de la table. Je vous propose dès à présent d'ouvrir cette première séquence d'ateliers. S'il y a des personnes qui veulent déjà changer de table, nous allons mettre des petits chevalets pour que vous puissiez vous repérer sur les différentes tables. Si vous souhaitez changer de table dès à présent pour vous intéresser à un autre thème, vous êtes libres de le faire. Autrement, vous pourrez le faire dans 25 minutes.

(...) Ateliers

M. Simon BLEAU, animateur-modérateur 00:00:09

Mesdames, messieurs je vous propose de passer à la restitution de tout ce que nous avons pu entendre ce soir autour des différentes tables. Je vois quelques tables où les échanges se poursuivent encore.

Mesdames, messieurs, nous allons passer à la restitution des échanges. Vous n'aurez pas eu le temps de visiter toutes les tables ce soir, mais nous allons partager tous les questionnements. Des notes ont été prises à chaque table, des enregistrements ont également été faits avec des téléphones pour bien retranscrire vos propos. Rassurez-vous, nous avons bien enregistré vos questions, les réponses qui ont été apportées. Tout cela figurera dans le compte-rendu. Je vous propose de prendre 2, 3 minutes par table pour restituer les principaux questionnements qu'il y a eu.

Je vous propose de commencer par l'approvisionnement électrique. C'était une table en présence de représentants de Verso et de RTE, qui a été nourrie à trois reprises, avec des questions variées. Une question est revenue à plusieurs reprises sur le rendement des électrolyseurs, de la technologie d'électrolyse proposée dans le cadre du projet, qui atteindrait 65, voire 66 % d'après les maîtres d'ouvrages. Nous avons également la question de l'impact carbone de la réalisation d'un raccordement électrique sous-terrain, avec le fait de le quantifier. Quand bien même ce serait négligeable, quelles sont les émissions de gaz à effet de serre générées par la création d'une liaison électrique souterraine ? Des questions s'adressaient également à RTE sur l'afflux de demandes de raccordement. Comment RTE discrimine peut-être les demandes de raccordement électrique quand elles affluent ? Par exemple sur certains territoires comme Fos-sur-Mer, est-ce qu'il y a des règles pour donner suite ou pas à certains industriels qui le demandent ? Que se passe-t-il également s'il y a une

exigence d'un client d'hydrogène d'avoir seulement de l'électricité renouvelable, alors que nous ne pouvons pas garantir d'être en mesure de la produire en permanence de façon renouvelable ? Qui paye le raccordement électrique ? Nous avons eu cette question lors de la réunion du 14 novembre, elle est revenue. Nous avons vu qu'il y avait une répartition à 70 % entre le client et à 30 % via le tarif d'utilisation du réseau public d'électricité. Également, quelle est la viabilité du projet s'il n'y a pas de raccordement électrique ? Nous avons compris que le raccordement électrique était finalement aussi sur le chemin critique du projet. C'était une donnée importante. Par rapport au mix électrique du projet, quelle est sa place dans la taxonomie européenne ? Quelle empreinte carbone ? Quelles qualités pour l'hydrogène qui peut être produit ? Comment nous pouvons le qualifier ?

D'autres questions sortaient peut-être un peu du périmètre de la table, avec des impacts sur l'eau. Nous en reviendrons à la restitution de la table sur les gestions de l'impact sur l'environnement. Il y aura également des questions sur les projets de Verso, qui sont aujourd'hui en cours en France. Où en sont-ils ? Nous avons vu qu'il y en avait plusieurs de lancés, en développement ou à des stades variés.

C'était à peu près tout.

Est-ce qu'une autre table souhaite poursuivre, pour restituer ces travaux ?

Une intervenante 00:05:19

Bonjour à tous. Je fais une restitution des questions posées à l'atelier maîtrise des risques industriels. Il y a eu beaucoup de questions sur les compresseurs, quels sont les risques associés, est-ce qu'il y a des risques de fuite ? Beaucoup de questions également sur les résultats de l'étude de danger qui est en train d'être menée actuellement. Je comprends la frustration, mais il n'y a pas les résultats à date puisque les études sont en cours. Il y a eu beaucoup de questions également sur quels sont les scénarios majeurs retenus ? Quelles sont les distances d'effet, les bandes d'effet ? Que ce soit pour GTR Gaz ou pour le projet Verso. Des questions également sur l'ATEX : est-ce qu'il y a des zones ATEX ? Des questions sur l'huile, sur les risques associés à l'huile dans le poste électrique, des questions sur la gestion des risques terroristes, sur l'éloignement entre les postes de sectionnement GRT Gaz. Il y a eu des discussions sur les contraintes au niveau de la déclaration d'utilité publique, sur les distances d'effets versus les bandes de servitude pour GRT Gaz. Des questions aussi pour savoir s'il y a du stockage d'hydrogène prévu.

Je crois que j'ai un peu fait le tour des questions principales.

M. Simon BLEAU, animateur-modérateur 00:06:34

Merci. Est-ce qu'une autre table souhaite poursuivre ? La table architecture.

Un intervenant 00:06:39

Ici, nous parlions d'insertion paysagère. Nous avons eu quelques questions, peut-être un peu moins que les autres tables. Il y a eu des questions sur la hauteur des bâtiments, sur la durée

des travaux au niveau de ces terrains, sachant qu'ils sont déjà en exploitation, sur la végétalisation des toitures, sur les obligations liées à la végétalisation ou à l'installation de panneaux solaires, sur les ombrières au niveau des parkings. Des questions liées au décaissement du terrain et à son insertion vis-à-vis de la route qui passe juste à côté. Des questions sur la hauteur des bâtiments, notamment des transformateurs. Je pense que j'ai globalement fait le tour de la première partie des questions.

Il y a eu des questions sur qui s'occupera du projet en tant qu'architecte. Aujourd'hui, c'est le cabinet Espace Architecture, si je ne me trompe pas. Il y a également eu des questions sur les références industrielles associées à ce cabinet, avec une présentation de ces références qui a été faite. Des questions concernant la hauteur des installations vis-à-vis de la forêt, des questions sur les matériaux utilisés pour la construction, sur la fonction des différents bâtiments. À quoi pourraient ressembler les tours de refroidissement ? Comment seraient abrités les postes de transformation ? Puis des questions sur l'implantation en règle générale, avec des commentaires sur le fait que nous étions un peu sur un TETRIS pour implanter les différentes phases.

M. Simon BLEAU, animateur-modérateur 00:08:13

Merci. La table emploi, formation ?

M. Victor Lévy-Frébault, directeur du développement 00:08:16

Pour la partie emploi et formation, il y a eu quelques questions et notamment des demandes sur la formation par rapport à l'AFPA, par rapport à l'IUT de Saint-Avold. Quelques questions aussi sur le type de conventions collectives prévues. Est-ce que nous serons soumis ou non aux IEG ? Le fait de créer un guichet emploi unique peut être une bonne solution. L'idée serait de créer un guichet auprès de Pôle emploi pour que les entreprises du secteur qui cherchent à recruter puissent adresser leurs besoins à ce dernier. Verso Energy pourrait également les adresser. Des personnes qui recherchent un emploi pourraient s'adresser à ce guichet. Il y aurait ainsi une correspondance entre la demande et le besoin.

Il y a eu beaucoup de questions par rapport au logement. Des personnes étaient inquiètes de savoir où se logeraient les 300 ou 500 personnes travaillant durant la phase chantier. Les hôtels seront pleins. Ils devront reculer pour aller plus loin. Quel est le rôle de l'opérateur dans un tel projet ? Est-ce le personnel de Verso Energy, celui d'une autre entité comme Siemens ? Quand allons-nous commencer à recruter ? Cela semblait intéresser beaucoup de gens. Pourquoi est-ce qu'un autre projet similaire génère 200 emplois alors que nous en générons 30 à 50 ? Je serais intéressé de voir l'organigramme. Est-ce qu'il y aura des sous-traitants dans ce type de projet ? Est-ce qu'il y aura des intérimaires ?
Voilà pour la plupart des questions.

M. Simon BLEAU, animateur-modérateur 00:10:08

Merci. Il nous reste un thème sur la gestion des impacts sur l'environnement.

Mme Florelle DIEBOLD, directrice de l'agence KALIES, 00:10:09

Je remercie toutes les personnes qui sont passées à la table, les échanges étaient constructifs et le débat, bien mené. Globalement, les grands thèmes abordés sont ceux du terrain d'implantation en lui-même. Qui exploite aujourd'hui ? Comment est l'exploitation actuelle ? Comment est-ce déjà artificialisé, anthropisé ? Il y a eu des échanges par rapport à cela, par rapport aux procédures administratives. Qu'est-ce qu'on dépose ? Combien ? Quand ? Comment ? Quels sont les délais ? Pouvons-nous accélérer les délais. Pouvons-nous forcer la main dans l'accélération des délais ? La réponse est toujours « Non. Les délais sont ce qu'ils sont. Ils sont règlementaires. »

Enfin, il y a eu un gros élément d'échange sur la notion de stockage d'hydrogène sur site, d'atteinte ou non de certains seuils. Des éléments en lien avec la consommation et le rejet d'eau plus particulièrement, en termes de thématiques environnementales.

Je laisserai éventuellement la parole à mon confrère à côté de moi, qui me corrigera si nécessaire. Il y a eu des éléments sur ce qu'étaient les raccordements RTE : où serait le fuseau ? Sa localisation, les différences entre enterré et aérien. Puis il y a eu beaucoup de demandes sur à quoi ressemblait le câble. Idem en termes de délais et de procédures du côté RTE. Où en sont certaines études de spécialités ? Notamment ce qui est rattaché à la biodiversité.

M. Christian TREBUCHET, Responsable de projet, RTE, 00:11:39

Certains points étaient communs avec l'autre table sur l'empreinte carbone, le coût des ouvrages, etc. Je pense que nous avons fait le tour.

M. Simon BLEAU, animateur-modérateur 00:11:58

Merci pour ces éléments. Beaucoup de questions ont été posées, des réponses ont été apportées. Tout cela sera inscrit dans le compte-rendu. Nous pourrions également en reparler lors de notre prochaine réunion.

Est-ce que Monsieur, Madame le garant, vous souhaitez ajouter quelques mots ?

Mme Valérie TROMMETTER, garante 00:12:14

Nous allons remercier tout le public qui a participé aux ateliers, tous les échanges qui ont eu lieu. S'il y avait des questions qui n'ont pas eu de réponse aujourd'hui, ou si les réponses ne vous satisfont pas, il ne faut pas hésiter à les reposer la prochaine fois, ou à utiliser le site internet pour les déposer.

Nous tenons également à rappeler avec Luc que des cahiers d'acteurs sont mis à disposition. Tout le monde peut contribuer, déposer une observation. À la réunion de restitution, ces personnes pourront venir présenter leur cahier d'acteur et s'adresser directement aux maîtres d'ouvrage. Un autre point, Luc ?

M. Luc MARTIN, garant 00:12:57

Nous avons beaucoup énuméré les questions posées aux tables. Dans le compte-rendu, je suppose que seront ajoutées les réponses à toutes ces questions. Il ne faut pas que les questions restent en l'air.

Merci beaucoup pour votre participation. Le prochain rendez-vous aura lieu le 7 décembre.

M. Simon BLEAU, animateur-moderateur 00:13:17

Le 7 décembre à la salle des fêtes de Carling.

M. Luc MARTIN, garant 00:13:20

Monsieur le Maire de Carling nous accueillera.

M. Simon BLEAU, animateur-moderateur 00:13:22

Merci à tous pour votre participation. Comme d'habitude, vous avez un petit verre de l'amitié qui vous attend juste à la sortie de la salle. Merci beaucoup à tous.

La séance est levée à 20h40.